

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	04.06.2014			DFS	
Annule et remplace					

Auteur(s): Conseil d'Etat	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)	ad 13.039
<p>Contenu:</p> <p>Article 32: supprimé</p> <p><u>Commentaire:</u> une acceptation de l'amendement d'une des variantes A à l'article 31 a pour conséquence que l'article 32 est automatiquement abrogé.</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER